

N° 2025-089

## OBJET :

Acquisition de parcelles à  
proximité de la déchèterie de  
Morzine

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mai, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 6 mai 2025

Présents :

Mmes MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GREMAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MAUVAIS Joël, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

## Résultat du vote :

votants : .....24  
pour : .....24  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données :

- par Mme VERNET Josette à M. BERGER Jean-François,
- par Mme LEFANT Myriam à M. BÉARD Patrick,
- par Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth à M. FOURNET Patrick,
- par M. MUFFAT Michel à M. DENNÉ Jean-Claude,
- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 10 décembre 2024 par laquelle il avait été décidé d'acquérir, pour partie, des terrains situés à proximité de la déchèterie de Morzine en vue des travaux de modernisation à venir :

- références cadastrales : AB 160 / AB 1130 / AB 1132
- surface totale : 564 m<sup>2</sup>
- prix de vente : 73 320 €

Suite à la division parcellaire qui a été établie, elle fait part de la nécessité de redélibérer afin d'approuver les nouvelles modalités de cette acquisition :

- références cadastrales : AB 1177 / AB 1179
- surface totale : 537 m<sup>2</sup>
- prix de vente : 69 810 €

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide d'acquérir ces parcelles dans les conditions précisées ci-dessus,
- précise que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2024-189 du 10 décembre 2024,
- autorise Madame la Présidente à signer les actes notariés nécessaires à cette acquisition,
- charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente  
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

